

Compte tenu des mesures qu'il avait annoncées, le gouvernement du Canada ne devrait pas s'étonner de l'attitude de l'Afrique du Sud. Ces mesures se résument à ceci: interdiction de transports aériens qui n'existent pas; restrictions volontaires sur des prêts bancaires qui n'existent plus, et embargo volontaire sur des exportations de pétrole à peu près inexistantes.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a promis des sanctions plus sévères si les choses ne s'amélioraient pas. Or, elle ont empiré. Les temps des sanctions économiques sévères est arrivé pour que d'autres pays du Commonwealth nous emboîtent les pas.

* * *

LE DÉCÈS DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL E. L. M. BURNS

HOMMAGE À UN CANADIEN ÉMÉRITE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je prends la parole maintenant pour rendre hommage à un grand Canadien qui est décédé vendredi dernier, le 6 septembre.

On se souviendra toujours du dévouement du lieutenant-général E. L. M. Burns, soldat ingénieur et diplomate émérite dont le dévouement pour son pays restera longtemps présent dans nos mémoires.

Le général Burns, un diplômé du Collège militaire royal du Canada, a été nommé officier dans le Corps royal du génie en 1915 et a gagné la Croix militaire au cours de la Première Guerre mondiale.

En temps de paix, il a procédé à certaines expériences dans le domaine des levées topographiques aériennes et a dirigé, à titre de président, l'Institut canadien d'arpentage en 1936-1937.

Le général Burns a commandé le premier corps canadien au cours des opérations de Liri Valley en 1944.

Après la Deuxième Guerre mondiale, il a participé au mouvement pour le maintien de la paix et pour le désarmement au ministère des Affaires extérieures.

● (1410)

En 1954, il a été détaché par le ministère auprès des Nations Unies où il a été nommé chef du personnel de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Au cours des années suivantes, il a assumé certaines fonctions lors de la crise du canal de Suez, au Sinaï et il a été nommé conseiller spécial au désarmement pour le gouvernement du Canada.

Le général Burns a mérité la Médaille Pearson en 1981 en reconnaissance de sa bravoure et de son dévouement à la cause de la paix. Au nom de tous les hommes et de toutes les femmes convaincus qu'il faut payer de sa personne pour établir la paix dans le monde, je tiens à dire combien il manquera à tous nos concitoyens.

Des voix: Bravo!

Article 22 du Règlement

LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—
L'INCIDENCE DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les critiques et les accusations de l'opposition concernant la faillite de la Banque Commerciale du Canada.

A titre d'Albertain et de député de la circonscription où était établi le siège social de la Banque, je trouve incroyable que les libéraux puissent intervenir à la Chambre et en toute conscience nous reprocher d'avoir tenté d'aider une institution financière débutante quand en réalité c'est le Programme énergétique national qui a causé ses difficultés.

La Banque Commerciale du Canada existait pour servir les Canadiens de l'Ouest—ce dont je suis fier. Tout comme bien d'autres institutions de l'Ouest, cette banque n'aurait jamais pu prévoir les effets dévastateurs du PEN. La banque était née d'une infrastructure économique en pleine croissance—jusqu'à ce que les libéraux l'abattent. Une aussi modeste institution ne pouvait pas se protéger contre le Programme énergétique national qui a été l'agent de la ruine économique en Alberta.

Je vous le demande, monsieur le Président, qu'aurait dit le chef de l'opposition (M. Turner) si sous avions laissé échouer la banque sans faire un vaillant effort pour la sauver? Il aurait probablement dit que le gouvernement délaissait l'Ouest. Eh bien, nous ne l'avons pas délaissé. Il est tout simplement difficile de survivre en butte aux mesures implacables du gouvernement libéral précédent.

Nous ne nous excuserons pas d'être venus en aide à une institution de l'Alberta. Je suis fier de pouvoir dire que nous avons fait ce que nous pouvions. Je suis fier également de siéger dans la même Chambre que la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall).

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE PRÉSUMÉ HARCÈLEMENT SEXUEL PRATIQUÉ À LA STELCO

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais signaler aujourd'hui à la Chambre un cas de harcèlement sexuel qui a eu lieu à l'usine Stelco.

Bonita Clark est une ingénieure de 32 ans qui y travaille. Elle a subi maintes fois du harcèlement sexuel au travail et a fait une plainte officielle à l'Ontario Labor Relations Board, mais il semble que son cas ne soit pas isolé du tout.

En effet, cette plainte de harcèlement sexuel n'est pas la première. Et la compagnie Stelco est en train de se faire un bien mauvais dossier en ce qui concerne les femmes.

En 1979, cinq femmes travaillant chez Stelco avaient également porté plainte. Il semble que la compagnie Stelco engage des femmes à contrecœur et espère ensuite qu'elles quitteront de plein gré leur emploi. La Stelco ne veut tellement pas de femmes qu'il semble qu'elle ait refusé de construire des salles de toilettes pour elles.